

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Article R. 121-19 du code de l'environnement

RD775 - Achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes

Il est procédé à une concertation préalable au titre du code de l'environnement portant sur le projet d'achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes (RD775) du **12 juin 2024 au 12 juillet 2024**.

1. Projet soumis à la concertation

Le projet d'aménagement de la RD775, porté par le Département de Maine-et-Loire, consiste en la mise à 2x2 voies de la route actuelle sur 3,7 kms depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de d'Ille-et-Vilaine.

L'objectif est d'achever l'aménagement au Nord-Ouest de cet axe interrégional en aménageant la dernière section entre la Forêt d'Araize (Ille-et-Vilaine) et Pouancé.

Le projet est inscrit au schéma routier départemental et au plan routier 2022-2028 approuvés le 29 juin 2022.

2. Organisation et objectifs de la concertation

Par délibération du 8 février 2024, le Département a validé le principe **d'organiser de manière volontaire une concertation préalable** au titre du code de l'environnement.

L'objectif de la concertation préalable est de permettre au public :

- d'accéder aux informations relatives au projet ;
- de formuler toutes observations sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation.

3. Durée et modalités de la concertation

Il appartient au Département de fixer les modalités de la concertation préalable.

La concertation préalable se déroulera du **12 juin 2024 à 9h00 au 12 juillet 2024 à 17h00**, soit 31 jours consécutifs.

Une réunion publique est organisée le **12 juin 2024 à 18h00 à la Maison Commune de Loisirs (MCL), 3 avenue de la Gare à Pouancé**.

Un dossier de concertation, permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques, sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation en mairie **d'Ombrée d'Anjou**, aux jours et heures d'ouverture du public :

Hôtel de Ville
Zone de la Prévalaye
4 rue A. Gaubert et S. Micolau
Pouancé
49420 OMBRÉE D'ANJOU

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00

Ce dossier sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Une concertation dématérialisée (dossier et registre) sera également mise en place sur le site internet du **Département** :

<https://www.maine-et-loire.fr/actualites/amenagement-de-laxe-angers/rennes>

Un **bilan de la concertation préalable** sera réalisé exposant les résultats et les mesures que le Département jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tirera de la concertation.

Ce bilan sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente et publié sur le site internet du Département.